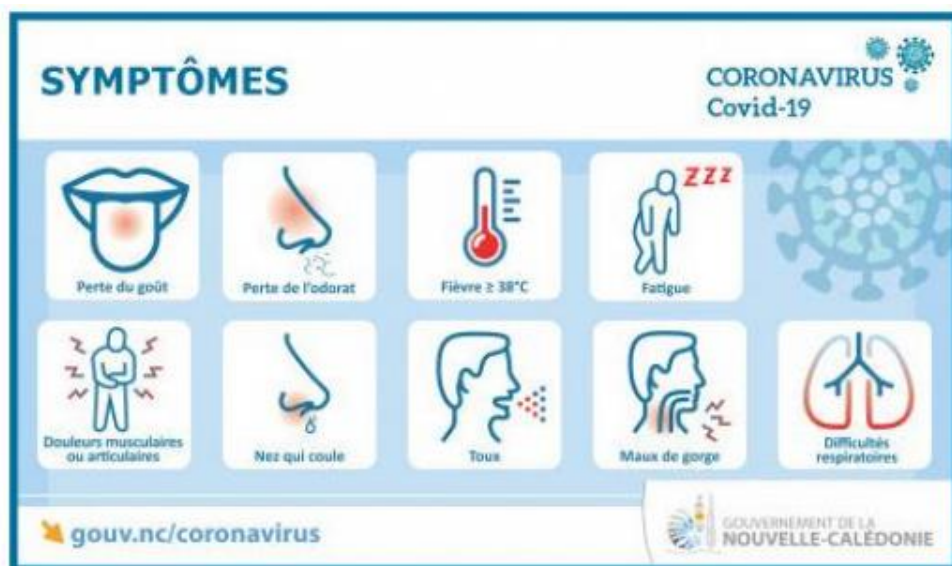


QUE FAIRE SI UN ÉLÈVE EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR LA COVID-19 ?



L'élève est dans l'établissement et présente des symptômes* de la COVID-19. Le directeur d'école isole l'élève avec un masque en présence d'un adulte masqué également. IL applique strictement les mesures barrière. Il prévient les responsables légaux et leurs conseille de consulter un médecin.

• ***Rappel des symptômes :** Rhinite, toux, encombrement bronchique, pharyngite, fièvre, courbature, diarrhée



6 POINTS À RETENIR

- 1- PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE EN INTERIEUR POUR LES ADULTES ET LES ELEVES
- 2- PORT DU MASQUE NON OBLIGATOIRE EN EXTERIEUR POUR LES ADULTES
- 3- PORT DU MASQUE NON OBLIGATOIRE A L'EXTERIEUR POUR LES ELEVES (A LA DISCRETION DES PARENTS)
- 4- IMPORTANCE DU LAVAGE DES MAINS
- 5- AERATION DES SALLES INDISPENSABLE
- 6- PAS DE CERTIFICAT MEDICAL OU DE TEST NEGATIF EXIGES POUR LE RETOUR EN CLASSE
- 7- RENSEIGNER LE TABLEAU « **STOPCOVIDEcole.GOUV.NC** »

